

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques

Pôle aménagement

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**

**Avis sur l'étude agricole préalable à l'aménagement de la zone
d'activités économiques de La Pilleuse à Seynod, au titre de
l'article L 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime**

Vu l'étude agricole préalable à l'aménagement de la zone d'activités économiques de La Pilleuse à Seynod,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance, le 5 décembre 2019 aux membres de la CDPENAF,

Vu les échanges intervenus lors de ladite séance,

Considérant que cette étude et les mesures compensatoires recueillent l'accord de la profession agricole,
Considérant que la mesure considérée comme prioritaire (acquisition d'un épandeur à lisier à pendillard et d'un séparateur de phases) aura un impact positif sur l'environnement et sur les filières d'élevage impactées,

A l'unanimité moins deux abstentions, la CDPENAF émet un avis favorable sur :

- l'analyse des effets du projet sur l'économie agricole ;
- les mesures de compensation collective proposées, à hauteur de 160 000 €.

Elle demande au maître d'ouvrage :

- de s'engager sur le délai de mise en œuvre de la compensation collective (d'ici 2024 au plus tard) ;
- de fournir à la CDPENAF un bilan annuel de la mise en œuvre des mesures de compensation collective (montants financiers engagés, travaux réalisés, délais...), ainsi que les éléments de suivi et les modalités de mise en œuvre des mesures compensatoires.

Pour le préfet et par délégation
le directeur départemental des territoires
de Haute-Savoie

Francis CHARPENTIER